

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a décidé, au Conseil de Communauté du 22 novembre 2022, l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et a ouvert la concertation avec les habitants.

### QU'EST-CE QU'UN PLUi ?

C'est un document de planification et d'urbanisme réglementaire qui fixe les grandes orientations d'aménagement et d'habitat du territoire et définit un projet urbain. Il détermine également les règles d'occupation et d'utilisation du sol comme les règles applicables dans les zones constructibles ou celles à protéger.

### DE QUOI EST COMPOSÉ LE PLUi ?

Diagnostic	Pièces réglementaires
Projet d'aménagement du territoire	Zoom sur des secteurs de projets
Orientations d'aménagement	Annexes



Pour en savoir plus sur les documents qui composent le PLUi et les grandes étapes de la procédure, scannez le QR Code.

### COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

Votre territoire se construit avec vous : **chaque personne qui habite, travaille, étudie dans la communauté de communes est invitée à donner son avis sur le projet.**

La concertation est ouverte pendant toute la phase d'élaboration du document et sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet afin de permettre de tirer le bilan en Conseil de Communauté.

#### Pour vous INFORMER

- Un espace dédié sur le site de la communauté de communes ([www.ccplateaudelannemezan.fr](http://www.ccplateaudelannemezan.fr)) comportera des documents permettant au public de s'approprier le projet, de prendre connaissance des grandes étapes de la procédure, des dates de réunions publiques et des documents intermédiaires au fur et à mesure de l'avancée du projet,
- Des panneaux de concertation seront mis à disposition du public tout au long de la procédure, Des réunions publiques seront organisées avec la population pour la présentation des étapes clés du document,
- Des supports de communication seront mis à disposition en mairies et au siège administratif de la CCPL, aux heures d'ouverture au public,
- La presse locale, les bulletins d'information municipaux et flashes infos sur les réseaux sociaux de la communauté de communes permettront également au public de prendre connaissance des étapes clés de la procédure.

#### Pour vous **EXPRIMER**

- Un registre PLUi sera mis à disposition dans chacune des mairies et au siège administratif communautaire permettant d'adresser ses observations, questions et contributions,
- Un courriel [plui@ccplannemezan.fr](mailto:plui@ccplannemezan.fr) est ouvert pour adresser ses observations, questions et contributions,
- Le public aura la possibilité d'envoyer ses observations par courrier à : Monsieur le Président de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan 01 route d'Espagne 65250 LA BARTHE DE NESTE

#### Pour **ECHANGER** et **DEBATTRE**

Des temps de présentation et d'échange avec le public seront organisés tout au long de la phase de concertation, avant l'arrêt du PLUi.

Les lieux, dates et horaires seront à minima annoncés sur le site Internet de la communauté de communes ainsi que par voie de presse.

# AVIS AU PUBLIC

## Concertation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan informe que, par délibération du 22 novembre 2022, le Conseil de Communauté a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et a ouvert la concertation auprès du public.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi et sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet. Le bilan de la concertation sera tiré par délibération en Conseil de Communauté au moment de l'arrêt du PLUi.

La délibération de prescription comporte des **objectifs et des modalités de concertation**.

## Modalités de concertation

En vertu de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été définies :

### Pour s'informer

- Un **espace dédié sur le site de la communauté de communes** ([www.ccplateaudelannemezan.fr](http://www.ccplateaudelannemezan.fr)) comportera des documents permettant au public de s'approprier le projet, de prendre connaissance des grandes étapes de la procédure, des dates de réunions publiques et des documents intermédiaires au fur et à mesure de l'avancée du projet,
- Des **panneaux de concertation** seront mis à disposition du public tout au long de la procédure,
- Des **réunions publiques** seront organisées avec la population pour la présentation des étapes clés du document,
- Des **supports de communication** seront mis à disposition en mairies et au siège administratif de la CCPL, aux heures d'ouverture au public,
- La **presse locale**, les **bulletins d'information municipaux** et **flashs infos sur les réseaux sociaux** de la communauté de communes permettront également au public de prendre connaissance des étapes clefs de la procédure.

### Pour échanger et débattre

Des temps de présentation et d'échange avec le public seront organisés tout au long de la phase de concertation, avant l'arrêt du PLUi.

Les lieux, dates et horaires seront à minima annoncés sur le site Internet de la communauté de communes ainsi que par voie de presse.

### Pour s'exprimer

- Un **registre PLUi** sera mis à disposition dans chacune des mairies et au **siège administratif communautaire** permettant d'adresser ses observations, questions et contributions,
- Un **courriel [plui@ccplannemezan.fr](mailto:plui@ccplannemezan.fr)** est ouvert pour adresser ses observations, questions et contributions,
- Le public aura la possibilité d'**envoyer ses observations par courrier** à : Monsieur le Président de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan - 01 route d'Espagne 65250 LA BARTHE DE NESTE.